



**Tufféry Christophe**

La méthode archéologique foucauldienne, outil d'une lecture renouvelée des archives archéologiques

Pour citer l'article

Tufféry Christophe, « La méthode archéologique foucauldienne, outil d'une lecture renouvelée des archives archéologiques », dans *revue  $\dot{\iota}$  Interrogations ?*, N°31. L'hygiène dans tous ses états, décembre 2020 [en ligne], <http://www.revue-interrogations.org/La-methode-archeologique> (Consulté le 16 mai 2026).

ISSN 1778-3747

---

Tous les textes et documents disponibles sur ce site sont, sauf mention contraire, protégés par la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France](#).



## Introduction [1]

Cet article propose une lecture renouvelée des archives archéologiques en mobilisant la « *méthode archéologique* » du philosophe français Michel Foucault qui, dans les années 1960, a interrogé certaines des sciences humaines sur leurs conditions de possibilité, ce qu'il a appelé l'*épistémè*, et qui sont, pour cet auteur, l'expression des critères de véridiction d'une science pour une époque donnée (Foucault, 1963 ; 1966 ; 1969).

Ce texte a une double ambition :

Proposer une lecture nouvelle de la documentation archéologique conçue comme des « *archives* » au sens de Michel Foucault, c'est-à-dire les traces des « *pratiques discursives* » de l'archéologie comme science humaine,

Tenter de mobiliser cette "méthode archéologique" pour évoquer, à partir de quelques exemples, comment l'archéologie a émergé progressivement comme discipline en tentant d'identifier dans son histoire certains seuils, que Foucault appelle « *seuils d'épistémologisation* », « *de scientificité* », « *de positivité* » ou encore « *de formalisation* » (Foucault, 1969 : 243-247).

En jouant de l'analogie entre archives du sol et archives d'un savoir, ce texte s'adresse à des non-spécialistes de l'œuvre de Michel Foucault qui s'intéressent à l'histoire de la construction des savoirs archéologiques et des pratiques de leurs auteurs. Nous n'abordons pas ici ce qui distingue les vestiges archéologiques de ceux qui ne le sont pas, ce qui fait l'« *archéologie* » des choses (Jockey, 1999 ; 2013 ; Bruneau et Balut, 1982 ; Bellan et Journot, 2011 ; Bellan, 2011 ; Tufféry et Colombero, 2019).

### Quelques rappels sur l'archéologie et les archives archéologiques

L'archéologie est communément définie comme la science qui met au jour, étudie, analyse, conserve, valorise les vestiges matériels de populations passées, dégagés par des archéologues et d'autres scientifiques. Ceux-ci participent ensemble à une démarche interdisciplinaire dont diverses institutions du domaine affirment depuis plusieurs années qu'elle constitue son approche la plus féconde (CNRA, 2016).

Les archives archéologiques sont l'ensemble des productions et résultats des activités conduites par des archéologues, reconnus comme tels par les institutions du domaine. Il s'agit aussi bien des vestiges matériels eux-mêmes (meubles et immobiliers), témoignant de la présence et des activités de populations du passé et de leur contexte environnemental, que de l'ensemble de la documentation afférente (fiches d'enregistrement, carnets de terrain, photographies, minutes de terrain, fichiers numériques issus d'instruments et de capteurs divers, etc.). Ces archives concernent la description des vestiges et de leur contexte archéologique de découverte (Deschamps, 2019). Tous les archéologues produisent de la documentation archéologique quelle que soient les méthodes utilisées sur le terrain, la période chronologique, ou encore la localisation géographique de la fouille. Cette documentation est communément désignée sous le vocable d'« *archives de fouille* », même si toutes les archives ne sont pas produites uniquement lors de la fouille mais peuvent l'être lors des différentes analyses effectuées après la fouille (résultats d'analyses de spécialistes réalisées en laboratoires et produisant leurs propres documentations). Depuis plusieurs années, des archéologues ont cherché à porter un regard renouvelé sur des archives archéologiques anciennes ou récentes. Plusieurs manifestations, publications et programmes de recherche ont vu le jour. Un exemple intéressant est la réutilisation, à près de 60 ans d'écart, de la documentation archéologique du site archéologique de Regourdou en Dordogne : programme européen *Area - Archives of European Archaeology* entre 1998 et 2008 (Schnapp et al., 2007 ; Maureille et al., 2015). Un autre est l'organisation de journées d'étude en novembre 2013 sur *La Gestion et diffusion des archives en Archéologie. Etat des lieux*, sous l'égide du consortium Mémoires des archéologues et des sites archéologiques (MASA). Ou encore, le colloque « *Quand l'archéologie construit ses archives* » organisé par le Musée d'archéologie nationale en novembre 2017, etc.

En 1778, dans le volume *Époques de la nature* de son œuvre majeure *Histoire naturelle, générale et particulière*, le savant naturaliste Buffon invente la notion d'« *archives de la terre* » ou « *archives de la nature* » (Buffon, 1778). Dans son article sur l'itinéraire de ce « *concept hybride* », Muriel Louâpre rappelle que Buffon est le premier à concevoir le sous-sol « *comme un "coffre", magasin de documents proposés à l'étude, et donc des fossiles eux-mêmes comme "archives" au sens de la pièce documentaire* » (Louâpre, 2014). Le sol est donc une sorte de réservoir qui protège des archives, mêlant sous le vocable d'« *archives de la terre* » le contenant et le contenu de ces archives.

Au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, le préhistorien français André Leroi-Gourhan prolonge la notion proposée par Buffon avec le concept d'« *archives du sol* », mêlant ainsi l'objet des archives archéologiques et leur contexte de provenance (Leroi-Gourhan, 1950).

Parce qu'elles concernent des objets d'étude qui disparaissent dans la majorité des cas, les archives sont donc investies d'une triple mission :

Pouvoir attribuer aujourd'hui une signification à des objets de connaissance constitués autour de vestiges du passé, tout en admettant que cette connaissance soit imparfaite, partielle et potentiellement erronée : « *chaque fouille est [...] une proposition forcément fautive, car tout acte de dégagement est une amputation, une élimination simplificatrice* » (Olivier, 2008 : 266)

Constituer et documenter les archives du sol qui, par un processus de patrimonialisation, désignent les vestiges qui sont dégagés puis enlevés par les archéologues au fur et à mesure de la fouille sur un site archéologique, du fait même de leur intervention. Les archives sont « *investies de la mission de suppléer l'absence [...] la mission dévolue aux archives devient alors de chroniquer les découvertes, pour tenter de restituer un terrain voué à la disparition. Ce besoin de rendre compte pour transmettre l'information prend le pas sur la fonction de preuve et d'établissement d'un droit qui est traditionnellement la fonction originelle des archives* » (Fayet, 2014)

Regrouper l'ensemble des observations et une partie des interprétations que les archéologues et les autres scientifiques intervenant sur une fouille archéologique produisent au cours d'une fouille et à la suite de celle-ci, par divers types d'études et d'analyses. En ce sens les archives sont une documentation scientifique parce qu'elles résultent de l'activité de scientifiques. Mais elles sont aussi une documentation de nature administrative parce qu'elles matérialisent les résultats d'une décision et d'une série d'actes administratifs dont la puissance publique a autorisé et donc légitimé qu'ils adviennent (Deschamps, 2019). Par là même, les objets d'étude des archéologues relèvent de deux types de conditions de possibilité dans leur production, qui peuvent paraître contradictoires, liées à cette dualité de la nature des archives archéologiques.

### **Les conditions de possibilité des archives archéologiques**

L'acte de fouille des archéologues consiste à dégager, mettre au jour, décrire et interpréter deux grands types d'archives archéologiques : les archives sédimentaires (à savoir la succession de couches de sédiments divers, de matériaux de construction, de résidus de destruction ou encore de couches d'altération), appelées à disparaître par l'acte de fouille, et les archives matérielles qui, dans la grande majorité des cas, ressortissent de la catégorie des biens archéologiques mobiliers ou immobiliers, les vestiges anthropobiologiques (restes humains) relevant d'autres dispositions législatives que les vestiges non-humains. Cette distinction se retrouve approximativement dans la différenciation entre les archives d'origine naturelle, généralement regroupées sous le terme d'*ecofacts* (des dépôts issus de divers processus naturels, sédimentaires, bioclimatiques, biologiques, etc.) et les archives d'origine anthropique, habituellement désignées sous le vocable d'*artefacts* (résultant de l'intervention d'êtres humains dans leur dépôt, leur fabrication, leur aménagement, leur destruction). Mais pour Laurent Olivier (2008), cette séparation se révèle parfois difficile à faire. Dans certains cas, les archives d'origine naturelle et celles d'origine anthropique peuvent se confondre, d'autant plus lorsqu'on remonte dans le temps et que l'archéologue est confronté à des vestiges très anciens. C'est l'indécision et la difficulté à appliquer cette distinction catégorielle qui s'imposent à lui, comme par exemple pour des vestiges osseux autour desquels une gaine de sédiments indurés s'est déposée avec le temps au fur et à mesure de leur enfouissement.

Une typologie descriptive des archives archéologiques a été proposée par le préhistorien français Henri Delporte (1984). Il propose de distinguer, selon « *un cycle de la démarche archéologique* », trois types de vestiges : les vestiges matériels ou globaux, les vestiges recueillis et les vestiges conservés.

Avant qu'ils ne deviennent des objets matériels, les vestiges archéologiques relèvent d'abord d'un autre état pendant lequel les informations susceptibles d'être recueillies par un observateur portent sur deux grandes catégories d'« *objets* », matériels et immatériels. Lorsqu'ils deviennent des vestiges matériels au cours de la fouille, seule la dimension matérielle de ces vestiges parvient à l'archéologue (Delporte parle de « *matérialisation* »), même si ceux-ci sont toujours à rattacher à des contextes culturels de création, d'usage et d'abandon. Les dimensions immatérielles associées aux vestiges lors de leur production et de leur usage par les populations du passé ne peuvent parvenir aux archéologues que d'une façon extrêmement ténue, voire ne

pas leur parvenir du tout.

Des différences peuvent survenir selon qu'une archive archéologique est interprétée par l'archéologue qui l'a mise au jour ou que cette interprétation est faite par un autre archéologue ou un spécialiste. Des écarts d'interprétation peuvent ainsi survenir entre le moment où une archive archéologique est dégagée et le moment où elle fait l'objet d'une nouvelle interprétation plusieurs années ou dizaines d'années après sa mise au jour. C'est le cas d'un crâne humain découvert en 1986 par Roger de Bayle des Hermens dans la grotte du Rond-du-Barry à Sinzelles, dans la commune de Polignac (Haute-Loire), et daté initialement de l'époque du magdalénien, soit approximativement 15 500 ans avant notre ère (Bayle des Hermens et Heim, 1989). En 2006, ce vestige a fait l'objet d'une série de nouvelles datations qui ont déterminé un âge beaucoup plus récent pour ce vestige anthropobiologique, au mésolithique, vers 6 700 ans avant notre ère (Talamo et al., 2018).

Comme tous les savoirs de nature scientifique, les archives archéologiques sont le fruit d'une organisation de ces savoirs qui incorporent des principes sous-jacents de définition, la plupart du temps totalement inconscients pour ceux qui les utilisent. « *Les choix de forme, de contenu, d'organisation, de classement, sont autant de créations de catégories qui renseignent sur le contexte culturel et le système de représentation. Chaque acte d'archivage est une intervention créatrice de significations sous-jacentes au contenu informationnel des documents archivés.* » (Fayet, 2014). Les catégories de pensée qui sous-tendent la définition des divers types d'archives archéologiques, la production et la conservation de ces archives sont donc le fruit de règles sociales et de conditionnements culturels qui s'inscrivent dans l'histoire de la discipline archéologique et de son administration. C'est le cas de tous les domaines des savoirs, des discours et des pratiques qui leur sont liées, y compris dans des domaines des sciences dites "pures" ou formelles, ou encore des sciences expérimentales ou celles de l'ingénierie et pas uniquement dans les sciences humaines et sociales. À titre d'exemple, les biais algorithmiques, qui font partie des biais cognitifs, ont été récemment décrits par la chercheuse française Aurélie Jean (2019). Ces biais existent lors de la programmation des algorithmes des programmes utilisés par les ordinateurs et par tous les objets connectés. Les données utilisées pour apprendre au système d'apprentissage automatique sur lesquels reposent ces algorithmes, incluent des valeurs implicites et inconscientes des individus qui interviennent depuis la conception des algorithmes jusqu'à leur utilisation, que ce soit pour l'acquisition de données, leur tri, les traitements affectés à ces données ou encore sur leurs types de représentations.

## **Les archives archéologiques comme matériaux pour entreprendre une archéologie de l'archéologie**

La démarche archéologique foucauldienne consiste à révéler, à rendre visibles dans un champ de connaissances, ce que Foucault appelait les « *pratiques discursives* », qu'il s'agisse d'éléments de discours ou d'autres types d'éléments, autant que les autres types de « *dispositifs* » qui leur sont associés (lois, règlements, normes, etc.). Ces éléments ont en réalité une toute autre signification que celle que se donnent les connaissances, devenues invisibles en se masquant derrière l'apparente évidence de la raison. Pour mettre au jour ces dispositifs, il faut admettre que ceux-ci ne disposent pas de leur vérité en eux-mêmes. Seule une interprétation critique peut rendre raison de leurs conditions de possibilité. Loin d'être un aboutissement dans la pensée de Foucault, l'archéologie fut une première étape dans l'œuvre du philosophe. Comme l'affirme Jean-Claude Vuillemin (2017) : « *Après avoir privilégié dans Les Mots et les choses les discursivités et le système de règles abstraites auquel elles étaient censées obéir, Foucault estima que les discours relevaient en fait d'un champ plus étendu de pratiques et de pouvoirs dont les modalités de fonctionnement différaient de celles initialement envisagées. Il décida donc d'élargir son analyse en greffant à l'étude des lisibilités celle des visibilités et des pratiques non discursives. C'est alors que la notion de dispositif [...] vint se substituer à celle d'épistémè* ». Pour Foucault, le concept de dispositif correspond à « *un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit, aussi bien que du non-dit* » (Foucault, 2001a : 299).

Selon la philosophe Judith Revel : « *Faire l'archéologie de [la] masse documentaire [de l'ensemble des discours effectivement prononcés à une époque donnée et qui continuent à exister à travers l'histoire], c'est chercher à en comprendre les règles, les pratiques, les conditions et le fonctionnement. Pour Foucault, cela implique avant tout un travail de recollection de l'archive générale de l'époque choisie, c'est-à-dire de toutes les traces discursives susceptibles de permettre la reconstitution de l'ensemble des règles qui, à un moment donné, définissent à la fois les limites et les formes de la dicibilité, de la conservation, de la mémoire, de la*

*réactivation et de l'appropriation* » (Revel, 2008 : 14).

On commence à apercevoir ici l'analogie entre l'archéologie comme domaine de connaissances et de pratiques scientifiques et la « *méthode archéologique* » de Michel Foucault. Il propose de considérer ces savoirs et ces pratiques comme des objets de connaissances et d'en dégager les couches supérieures - l'évidence apparente des choses - pour accéder à leurs significations enfouies, masquées par les pratiques discursives et non-discursives. Ces dernières tendent à donner à l'archéologie l'apparence d'une pure rationalité. Pour accéder aux pratiques discursives de la discipline archéologique, la méthode archéologique foucauldienne est une entreprise de révélation, de dégagement des impensés (terminologiques, méthodologiques, culturels, etc.). Pour Foucault, c'est dans les archives qu'il convient d'aller creuser, "fouiller" les conditions de possibilité des pratiques discursives qui sous-tendent l'émergence à l'époque classique des savoirs positifs sur l'homme et dont les sciences humaines sont les héritières. Mais qu'est-ce qu'une archive précisément pour Foucault ?

Pour Foucault, l'archive est « *non pas la totalité des textes qui ont été conservés par une civilisation, ni l'ensemble des traces qu'on a pu sauver de son désastre, mais le jeu des règles qui déterminent dans une culture l'apparition et la disparition des énoncés, leur rémanence et leur effacement, leur existence paradoxale d'événements et de choses* » (Foucault, 2001b : 736).

Pour être plus précis, l'archive foucauldienne regroupe les discours [2] sans s'intéresser à leurs producteurs, ni aux réalités décrites par ces énoncés. L'archéologue foucauldien a donc comme objet d'étude les énoncés de ces discours qui sont organisés comme autant de strates, de niveaux qui sont chacun une épistémè, « *séparée des ensembles suivants et des ensembles précédents par des seuils ou des discontinuités dits épistémologiques* » (Fruteau de Laclos, 2014 : 89-90). Autrement dit, l'épistémè « *c'est l'ensemble des relations qu'on peut découvrir, pour une époque donnée, entre les sciences quand on les analyse au niveau des régularités discursives* » (Foucault, 1969 : 250). L'épistémè est donc ce qui définit les conditions de possibilité des savoirs dans une culture et pour un moment précis.

Foucault considérerait que les archives des sciences humaines doivent d'abord être analysées dans le champ épistémologique de leurs savoirs, produits sous la forme de formations discursives. De ce point de vue, proposer d'interroger des archives archéologiques depuis le champ disciplinaire de l'archéologie semble conforme à ce principe.

## **Rendre compte d'une archive archéologique**

Interroger les archives archéologiques à l'aide de la méthode archéologique foucauldienne constitue un exercice qui mérite d'être tenté sur ces archives non seulement sous leur forme matérielle traditionnelle mais aussi sous la forme de leur copie numérique. De ce point de vue, il convient de souligner l'intérêt des projets de plus en plus nombreux de numérisation et de diffusion d'archives archéologiques.

Rendre compte d'une archive archéologique nécessite de prendre en compte l'ensemble des conditions qui ont prévalu à toutes les étapes de son cycle de vie d'archive, depuis sa production, jusqu'à sa réutilisation, en passant par ses traitements divers, son stockage, sa conservation, et son archivage pérenne. Certes, un vestige archéologique témoigne d'abord d'activités humaines passées qui l'ont fabriqué, utilisé, puis abandonné ou détruit avec, à chacune de ces étapes plus ou moins longues, une insertion de ce vestige dans la vie des individus, dans laquelle il a trouvé une signification qui lui est propre dans son contexte, mais qui ne nous est pas toujours accessible dans son intégralité aujourd'hui. Ce vestige archéologique témoigne aussi des conditions dans lesquelles il est resté enfoui, parfois pendant des millénaires. Il est également porteur des conditions dans lesquelles il est advenu au statut de vestige archéologique (la fouille, les fouilleurs, les méthodes, les outils techniques, les processus de conservation, les cadres législatifs et réglementaires, etc.) ou encore des conditions dans lesquelles il est reçu comme vestige archéologique (les publics, le musée, l'exposition, etc.). Ce sont bien toutes ces activités humaines successives, leurs significations et leurs acteurs associés qui fabriquent l'archive archéologique Celle-ci ne se réduit donc ni aux fouilleurs qui ont mis le vestige au jour, ni aux conservateurs qui en assurent la préservation et la présentation, ni aux archivistes qui en assurent l'archivage pérenne, ni aux publics qui les reçoivent comme savoir scientifique ou comme élément patrimonial.

Prenons l'exemple d'un vestige lithique : un racloir moustérien en silex datant du paléolithique moyen. Il présente un double intérêt comme archive : d'une part, il est porteur d'une valeur scientifique (par exemple

pour comprendre des logiques d'approvisionnement en matières premières, des techniques de débitage, des usages, une évolution du matériau lithique dans le sol après son abandon par les préhistoriques et son enfouissement dans le sol pendant des dizaines de milliers d'années). D'autre part, ce vestige est porteur d'une valeur patrimoniale, qui revêt une double dimension, marchande (il peut parfois être vendu, revendu, cédé, prêté, etc.) et symbolique (il peut avoir une ou plusieurs significations pour des groupes humains actuels qui le mettent en scène autant que pour les sociétés du passé qui l'ont fabriqué, vénéré, protégé, transmis, parfois lors de cérémonies cultuelles, etc.). À côté de cette double valeur, les conditions dans lesquelles ce vestige a été conçu, fabriqué, utilisé, abandonné, altéré par son enfouissement, présentent un intérêt majeur autant que les conditions dans lesquelles ce vestige accède à la catégorie d'archive lors de sa mise au jour pendant une fouille archéologique. Il en est de même des catégories de pensée, de pratiques, de termes utilisés, de typologies lithiques mobilisées qui sont elles aussi porteuses de choix, souvent préconçus et inconscients de la part des divers intervenants tout au long du cycle de vie de cette archive, y compris pour les publics qui en sont destinataires et propriétaires. En prenant en compte l'ensemble de ces dimensions, l'archive n'est plus réduite à sa valeur scientifique ou patrimoniale mais elle est porteuse d'une histoire multiple, pour laquelle il faut déployer une approche globale à plusieurs échelles de temps et en multipliant les points de vue disciplinaires.

Parmi les archives archéologiques, le carnet de terrain tient une place à part. Il comporte les notes et les illustrations d'un archéologue. Comme toute archive, le carnet de terrain est porteur des conditions de sa production, de sa conservation et de sa réutilisation tout au long de son cycle de vie. Il révèle le cadre épistémologique de la discipline archéologique dans lequel s'inscrit l'archéologue lorsqu'il produit des connaissances et construit des hypothèses. Le carnet de terrain est très souvent porteur des marques de la subjectivité de son auteur (Waquet, 2015). Dans ce carnet, qui fait partie des archives de fouille, l'archéologue dépose aussi bien des observations et commentaires de nature scientifique avec leurs bagages conceptuels et terminologiques, que des remarques très personnelles, des croquis, des listes de choses à faire ou à lire, etc. Dans cette archive, les étapes de construction du savoir de l'archéologue sont enregistrées. Il comporte des documents de natures très diverses (papiers, photos, minutes de terrain) et comprend aussi bien du texte (chiffres et lettres) que des schémas, des dessins, des croquis en plan ou en perspective, des photographies annotées, etc.

Depuis une trentaine d'années, avec le déploiement d'applications d'enregistrement numérique de terrain sur ordinateurs portables, tablettes, et smartphones, la tentation se dessine de disposer de carnets de terrain normalisés, au nom d'une interopérabilité souhaitée en aval de la chaîne de production des données, pour en permettre une réutilisation et une diffusion la plus large possible grâce à l'usage de normes techniques et sémantiques (Tufféry et Augry, 2019). On peut légitimement s'interroger sur ce que l'usage généralisé de carnets électroniques de terrain pourrait signifier comme processus d'homogénéisation des pratiques d'enregistrement des observations des archéologues. Cette normalisation des pratiques présenterait un paradoxe évident, celui d'une convergence entre les modes de description des observations archéologiques et la diminution de ces observations. Celles-ci tendraient à devenir similaires et l'expression de la subjectivité des archéologues serait beaucoup plus difficile à identifier dans les contenus et les méthodes de l'enregistrement de leurs observations et de leurs interprétations. En ce sens, le déploiement d'outils numériques dans ce domaine mérite d'être interrogé dès lors que l'usage de ces outils pourrait se traduire par un risque d'appauvrissement des pratiques et une disparition progressive de l'expression de la subjectivité de leurs auteurs dans les contenus des archives de fouille que sont les carnets de terrain.

Un dernier exemple mérite d'être évoqué ici, celui de la photographie de la découverte d'un biface dans la coupe stratigraphique d'une carrière à Saint-Acheul dans la Somme, prise le 27 avril 1859. Cette photographie a déjà été largement commentée par Nathan Schlanger. Retenons ici de cet auteur que « *cette photographie représente une tentative inédite, d'ailleurs restée sans suite pendant plusieurs décennies, d'instaurer dans la discipline archéologique une "objectivité mécanique", établissant la démonstration de la preuve et son administration sur des bases visuelles extériorisées et partageables, plutôt que sur une rhétorique de l'érudition et de l'autorité personnelle.* » (Schlanger, 2012). La production de cette archive photographique, témoignant d'un usage très précoce de la photographie dans l'histoire de l'archéologie et surtout de la préhistoire au milieu du XIXe siècle, s'est inscrite à la fois dans un contexte scientifique en pleine émergence et un contexte technique qui en était lui aussi à ses balbutiements. Mais l'usage de cette technique, extérieure à l'archéologie, avait surtout pour fonction, par l'« *objectivité mécanique* » qu'elle prétendait incarner, d'assurer une administration de la preuve scientifique de l'irréfutabilité des conditions de découverte du biface en place dans la coupe et, par là-même, celle de l'ancienneté de l'histoire de l'humanité.

Pour terminer, nous tenons à souligner qu'au cours des deux dernières décennies, les cadres épistémologiques dans lesquels interviennent les archéologues sont largement affectés par les démarches d'interdisciplinarité dans lesquels ils interviennent, et qui leur offrent des possibilités d'élargir leurs schémas conceptuels et les conditions d'élaboration de leurs hypothèses interprétatives, qu'elles soient de nature empirico-inductive ou hypothético-déductive. En leur imposant l'utilisation combinée des catégories de pensée et de production de connaissances de différentes disciplines, l'interdisciplinarité impose aussi aux chercheurs concernés de composer avec la diversité de leurs critères de scientificité respectifs (Soler, 2001). Chacun des chercheurs doit alors accepter de voir redéfinies, au moins partiellement, les exigences de vérification et de démonstration de son propre champ disciplinaire en y intégrant les exigences des autres champs disciplinaires concernés. Ainsi, un archéologue doit accepter que les résultats d'une radiodatation de fragments osseux par le carbone 14 par exemple, puissent donner des résultats avec des marges de validité statistique qui ne lui sont pas toujours suffisantes au vu du degré de précision qu'il en attend. Cette hybridation des critères de scientificité des disciplines peut ainsi contribuer à une redéfinition des conditions de possibilité des pratiques discursives des sciences humaines d'aujourd'hui. Il reste alors à s'interroger sur la nature exacte de ces nouvelles conditions. En particulier, il conviendrait d'identifier s'il s'agit d'un véritable seuil d'épistémologisation tel que Foucault le recherchait dans les sciences humaines. Pour y répondre, cette question mériterait de plus amples arguments que cet article ne peut présenter.

### Conclusion

Loin de nous l'idée de prétendre que la méthode archéologique foucauldienne est la seule à pouvoir interroger les archives archéologiques dans la profondeur du temps et de leur signification, depuis leur origine jusqu'à aujourd'hui. De nombreux historiographes de l'archéologie ont déjà publié les résultats de leurs recherches sur les conditions historiques dans lesquelles ont été produits divers types d'archives archéologiques, en particulier pour la préhistoire (Coye, 1997 ; Richard, 2008 ; Schlanger, 2012). Mais ces travaux ne font pas explicitement référence à la méthode archéologique foucauldienne, soit parce que celle-ci ne leur était pas utile, soit parce qu'elle leur semblait inadaptée.

En proposant d'utiliser le concept polymorphe d'archives tel que Foucault le proposait dans les années 1960, pour l'appliquer aux archives archéologiques, nous ne tentons pas de rentrer avec force ces archives dans un concept mais au contraire de travailler ce concept sous un angle nouveau, qui semble ne pas avoir été mobilisé par la communauté des archéologues. La tentative peut paraître manquer de modestie. Elle ne trouvera son intérêt que dans l'écho qu'elle pourra susciter auprès de la communauté à laquelle nous la proposons, qui pourra la retravailler à son tour. Les concepts de Foucault avaient en commun de ne jamais s'arrêter à une définition et un usage définitif mais de vivre et d'évoluer sous l'effet de leur pratique par ceux qui acceptaient de s'en saisir pour les travailler, les enrichir, les faire évoluer, ou tout simplement les vider de leur substance et, par là même, de leur ambition épistémologique.

### Références

Bayle des Hermens (de) Roger, Heim Jean-Louis (1989), « Découverte d'un crâne humain dans une sépulture secondaire du Magdalénien I de la grotte du Rond-du-Barry, Polignac, Haute-Loire », *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*, 309, 2, pp. 1349-1352.

Bellan Gilles, Journo Florence (2011), *Archéologie de la France moderne et contemporaine*. Paris, La Découverte.

Bellan Gilles (2011), « Archéologie du présent », *Nike bulletin*, 6, pp. 38-41.

Buffon Georges (1778), *Histoire naturelle, générale et particulière, avec la description du cabinet du roy, suppl. vol. 5. Des époques de la nature*, Paris, Imprimerie royale [en ligne] <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10705440> (consulté le 09 janvier 2020)

Conseil National de la Recherche Archéologique (CNRA) (2016), *Programmation nationale de la recherche archéologique*, Ministère de la Culture et de la Communication. Direction générale des patrimoines - Sous-direction de l'archéologie [en ligne], <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Archeologie/Etude-recherche/La-programmation-nationale-de-la-recherche-archeologique> (consulté le 09 janvier 2020).

Coye Noël (1997), *La Préhistoire en parole et en acte. Méthodes et enjeux de la pratique archéologique (1830-1950)*, Paris, L'Harmattan.

Delporte Henri (1984), *Archéologie et réalité. Essai d'approche épistémologique*, Paris, Picard.

Deschamps Stéphane (2019), « Les archives de l'archéologie », *Culture et recherche*, n° 139. Archéologie, ruptures et continuités, printemps-été, pp. 74-75.

Fayet Sylvie (2014), « Documenter l'absence : les archives d'archéologues », *Sciences de la société*, 89, janvier [En ligne], <http://journals.openedition.org/sds/301> (consulté le 22 août 2019).

Foucault Michel (1963), *Naissance de la clinique. Une archéologie du regard médical*, Paris, Presses Universitaires de France.

Foucault Michel (1966), *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard.

Foucault Michel (1969), *Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.

Foucault, Michel (2001a), « Le jeu de Michel Foucault », dans *Dits et écrits II*, Paris, Gallimard, pp. 298-329.

Foucault Michel (2001b), « Sur l'archéologie des sciences. Réponse au Cercle d'épistémologie », dans *Dits et Écrits I*, Paris, Gallimard, pp.724-759.

Fruteau de Laclos Frédéric (2014), « Archéologie », dans *Michel Foucault, Un héritage critique*, Paris, CNRS, pp. 89-95.

Gallay Alain (2003), « Reconstituer la vie, André Leroi-Gourhan et la lecture des archives archéologiques », *Revue archéologique de Picardie*, Numéro spécial 21. Sens dessus dessous. La recherche du sens en Préhistoire. Recueil d'études offert à Jean Leclerc et Claude Masset, pp. 51-68 [En ligne] [https://www.persee.fr/doc/pica\\_1272-6117\\_2003\\_hos\\_21\\_1\\_2631](https://www.persee.fr/doc/pica_1272-6117_2003_hos_21_1_2631) (consulté le 21 février 2020).

Jean Aurélie (2019), *De l'autre côté de la machine. Voyage d'une scientifique au pays des algorithmes*, Paris, L'Observatoire.

Leroi-Gourhan André (1950), *Les fouilles préhistoriques : technique et méthodes*, Paris, A. et J. Picard.

Louâpre Muriel (2014), « Parcours d'un concept hybride : les "archives de la nature" », *Écrire l'histoire*, 13-14, [En ligne] <http://journals.openedition.org/elh/469> (consulté le 09 janvier 2020).

Maureille Bruno, Holliday Trenton, Royer Aurélien, Pelletier Maxime, Madelaine Stéphane, Lacrampe-Cuyaubère François, Muth Xavier, Le Gueut Erwan, Couture-Veschambre Christine, Gómez- Olivencia Asier, Discamps Emmanuel, Texier Jean-Pierre, Turq Alain, Lahaye Christelle (2015), « Importance des données de terrain pour la compréhension d'un potentiel dépôt funéraire moustérien : le cas du squelette de Regourdou 1 (Montignac-sur-Vézère, Dordogne, France) », *PALEO*, 26, [En ligne] <http://journals.openedition.org/paleo/2953> (consulté le 09 janvier 2020).

Olivier Laurent (2008), *Le sombre abîme du temps. Mémoire et archéologie*, Paris, Seuil.

Revel Judith (2008), *Le vocabulaire Foucault*, Paris, Ellipses.

Richard Nathalie (2008), *Inventer la Préhistoire, les débuts de l'archéologie préhistorique en France*, Paris, Vuibert Adapt-Snes

Schlanger Nathan (2012), « Inventer la préhistoire. Pratiques antiquaires et naturalisations historiographiques », *Les nouvelles de l'archéologie*, 129, [En ligne] <http://journals.openedition.org/nda/1858> (consulté le 09 janvier 2020).

Schnapp Alain, Schlanger Nathan, Lévin Sonia et Coye Noël (2007), « Archives de l'archéologie européenne (Area) », *Les nouvelles de l'archéologie*, 110, [En ligne] <http://journals.openedition.org/nda/170> (consulté le 09 janvier 2020).

Soler Léna (2001), « Certitudes, incertitudes et enjeux de la philosophie des sciences contemporaine », *Le*

Portique, 7, [En ligne] <http://journals.openedition.org/leportique/236> (consulté le 09 janvier 2020)

Talamo Saha, Samsel Mathilde, Jaouen Klervia, Delvigne Vincent, Lafarge Audrey, Raynal Jean-Paul, Hublin Jean-Jaques (2018), « A reassessment of the presumed Badegoulian skull from Rond-du-Barry cave (Polignac, France), using direct AMS radiocarbon dating », *American Journal of Physical Anthropology*, Mai, vol. 166(4), [En ligne] <https://doi.org/10.1002/ajpa.23468> (consulté le 09 janvier 2020)

Tufféry Christophe, Augry Stéphane (2019), « Harmonisation de l'acquisition des données d'opération d'archéologie préventive. Retours d'expérience et perspectives à partir de l'application EDarc », *Actes de l'atelier DAHLIA (Digital Humanities and Cultural Heritage : data and knowledge management and analysis)*, [En ligne] [http://dahlia.egc.asso.fr/atelier\\_DAHLIA2019\\_actes.pdf](http://dahlia.egc.asso.fr/atelier_DAHLIA2019_actes.pdf) (consulté le 09 janvier 2020)

Tufféry Christophe, Colombero Sylvain (2019), « Qualité et régime archéologique », *Les nouvelles de l'archéologie*, 155, septembre, [En ligne] <http://journals.openedition.org/nda/5901> (consulté le 09 janvier 2020)

Vuillemin Jean-Claude (2017), « Foucault archéologue : généalogie d'un concept », *Implications philosophiques. Espace de recherche et de diffusion*, octobre [En ligne] <http://www.implications-philosophiques.org/implications-epistemologiques/foucault-archeologue-genealogie-du-n-concept/> (consulté le 09 janvier 2020)

Waquet Françoise (2015), *L'ordre matériel du savoir. Comment les savants travaillent XVIe-XXIe siècles*, Paris, CNRS.

---

## Notes

[1] Remerciements : Ce texte a bénéficié des commentaires amicaux de Jacques Doly que nous tenons à remercier très chaleureusement.

[2] Pour Foucault, les discours sont non pas « *des ensembles de signes (d'éléments signifiants renvoyant à des contenus ou à des représentations)* » mais ce sont « *des pratiques qui forment systématiquement les objets dont ils parlent.* » (Foucault, 1969 : 66-67)